

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 JUIN 2021

Le 30 juin 2021 à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de **LES VILLETES** s'est réuni à la Salle Polyvalente, Rue du Stade, sous la présidence de Monsieur Marc TREVEYS, Maire.

Clara GRANGER est désignée secrétaire de séance.

Étaient présents : TREVEYS Marc, BARDEL Denis, PICHON Cécile, VACHER Thierry, MOURIER Claire, SABOT Christine, SABATIER Denise, GRANGER Clara, GERENTON Sébastien, POLICARD Sylviane, BILLON Gilbert, COLOMBET Serge.

Étaient absents : BONNISSOL Fabien, DUCHAMP Angélo, CHEVALIER Isabelle.

1. INTERVENTION DU CME :

Les membres du Conseil Municipal Enfant ont présenté au Conseil Municipal deux projets qu'ils souhaitent mettre en place au mois de septembre.

Le premier projet consiste à la réalisation d'un « PUMPTRACK », parcours vélo BMX ou VTT.

Une maquette représentative de ce projet est exposée aux membres du Conseil Municipal.

Ce parcours sera créé entre le chalet du foot et la réserve incendie. Un règlement d'utilisation sera validé.

Le second projet concerne la Commission Solidarité du CME.

Le goûter Récréatif initialement prévu le 19 juin a été annulé faute de participants.

Une nouvelle date a été choisie, celle du mercredi 06 octobre 2021.

Cette rencontre permettra aux enfants et aux personnes de plus de 70 ans de passer l'après-midi ensemble.

Le CME envisage également la création de plusieurs boîtes à livres sur la Commune.

2. INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES.

En 2015, par délibération, la Municipalité avait défini les modalités concernant les indemnités horaires pour travaux supplémentaires du personnel de la Commune.

Il convient aujourd'hui d'y apporter des précisions notamment de mentionner les missions justifiant les heures supplémentaires.

Le Conseil municipal a donné un avis favorable à la rédaction de cette nouvelle délibération.

3. ETUDE DES TARIFS DE RAMASSAGE SCOLAIRE :

Le bilan établi en cette fin d'année scolaire ne reflète pas le bilan définitif des dépenses réalisées concernant le transport scolaire. En effet, les tarifs journaliers facturés par le transporteur sont erronés et nécessitent une régularisation.

De plus, suite à la transmission récente de la compétence transport à la Région, le solde de la subvention annuelle allouée n'a pas encore été versé par celle-ci.

Néanmoins, la Région précise que le reste à charge des communes concernant le coût du transport scolaire devrait être proche de 0.

Cette année, le montant demandé aux familles était de 215 € payable en 3 fois.

Le montant annuel du transport scolaire fixé par la région s'élève lui à 225 €/an.

Les membres du Conseil Municipal ont fait le choix à l'unanimité d'harmoniser le tarif avec

celui pratiqué dans la Région. A savoir 225 €/an payable en 3 fois.

4. ETUDE DES TARIFS DE CANTINE SCOLAIRE.

Le bilan de la cantine scolaire fait ressortir un reste à charge à la Commune de 12529.26 €
Il s'explique de la manière suivante :

Les tarifs pratiqués et proposés sont les suivants :

	TARIFS ANNEE 2020-2021	TARIFS PROPOSES
Tarif 1 (QF < 5000 €)	3.30 €	Supprimé
Tarif 2 (QF > 5000 €)	4.40 €	4.50 €
T3 Personnel Enseignant	6.50 €	6.50 €
Panier repas dans le cadre d'un P.A.I.	1.10 €	2.00 €
Repas non-réservé	10 €	10 €

Le Conseil Municipal s'est déclaré favorable à cette nouvelle tarification pour l'année scolaire 2021-2022

5. ETUDE DES TARIFS D'AIDES AUX SEJOURS.

Cette année, aucune aide voyage n'a été demandée en Mairie.

Les tarifs actuels et ceux proposés sont les suivants :

	ANNEE 2021	PROPOSITION ANNEE 2022
QF < 4600 €	T1 15€/jour (maxi 7 jours)	T1 15€/Jour (maxi 7 jours)
4601 € < QF < 7700 €	T2 12€/jour (maxi 7 jours)	T2 12€/jour (maxi 7 jours)
7701 € < QF < 8500 €	T3 5€/jour (maxi 7jours)	T3 5€/jour (maxi 7jours)

Le conseil municipal s'est déclaré favorable au maintien des tarifs d'aides aux séjours pour l'année 2021-2022

6. CREATION D'UN SERVICE COMMUN EN MATIERE DE PROTECTION DES DONNEES ENTRE LA CCMVR ET LES 14 COMMUNES LA COMPOSANT :

Il est proposé de créer un service commun relatif à la protection des données entre la CCMVR et les 14 communes la composant et d'y affecter un agent délégué « Délégué à la protection des données ».

Le temps de travail de ce délégué mutualisé sera réparti en fonction du nombre d'habitants de chaque commune.

Pour la commune des VILLETES, le nombre d'heures allouées s'élève à 38H/an soit 2.34 % du temps de travail de l'agent.

Les frais de fonctionnement relatifs au service seront pris en charge par l'EPCI à l'exception des frais de rémunération qui sont à la charge des collectivités adhérentes en fonction du pourcentage calculé.

Le Conseil Municipal s'est prononcé favorable à l'adhésion à ce service commun ainsi qu'aux conditions financières et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette adhésion.

7. DEMANDE DE RACCORDEMENT AUX EAUX USEES POUR LES PROPRIETES SITUEES 8 ET 10 LE CHAMP DU BOIS / DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARTIE D'UN CHEMIN RURAL SITUE Z.A LACHAUD PAR LES ETS LIOGER / ACQUISITION DE TERRAIN RUE DE LABOUREYRE.

Sujets reportés faute d'informations suffisantes.

8. SUBVENTION RESTOS DU CŒUR

Par courrier en date du 26 février 2021, les restos du cœur ont sollicité la commune au sujet de la disponibilité de la salle polyvalente suite à la mise en place au second semestre 2021 de centres itinérants de distribution alimentaire pour aller vers les personnes et familles les plus démunies, et au sujet d'une éventuelle attribution de subvention qui leur permettrait de pérenniser les activités de leur association. Monsieur Le Maire propose une aide financière de 500 € et la mise à disposition de la salle polyvalente pour y organiser de la distribution alimentaire. Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité ces propositions.

9. TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES ANNEE 2022.

A partir de la liste électorale, il a été procédé au tirage au sort des jurés d'assises. Les personnes désignées sont :
ZARNIAK Pierrette, BARDEL Louis et PONTVIANNE Anne Marie

10. QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil, que des travaux d'extension basse tension devront être réalisés Rue du Merisier. Comme la commune ne livre pas le génie civil et conformément aux décisions prises par son comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation de 10 €/m, soit un coût de 58 x 10 € = 580 €. Cette participation pourra être revue en fin de travaux en fonction de la réalisation définitive.

Le conseil Municipal s'est déclaré favorable à la réalisation de ces travaux par le Syndicat d'électrification et à leur financement.

Le bulletin Municipal du second trimestre est en cours de réalisation, il devrait être distribué fin juillet aux habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h40.

